

CONCOURS PHOTO

Les Augustinois actifs photographiquement

En cette période de distanciation sociale, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures invite ses citoyens, qu'ils soient amateurs ou professionnels, à soumettre leurs plus belles photos. Montrez-nous votre talent et stimulez votre créativité tout en vous amusant et en courant la chance de voir votre photo diffusée sur la page Facebook [Les Augustinois actifs à la maison](#) et sur le site web de la Ville.

Pour participer au concours

Notre concours photo est ouvert à tous les amateurs de photo! Pour participer, publiez vos photographies sur Instagram en utilisant le mot-clic #vsadactifs d'ici le 10 avril 2020 avant 9 h.

LES CATÉGORIES

- **Catégorie citoyens actifs à la maison**

Nous publierons régulièrement les photos de vous en pleine action sur la page Facebook.

Catégories officielles

Vous avez jusqu'au 27 mars pour soumettre vos photos.

- **Catégorie 1 – Des personnages originaux**



- **Catégorie 2 – Ombre, lumière et réflexion**



- **Catégorie 3 – De la couleur dans notre vie**



Fonctionnement d'Instagram

Les organisateurs du concours ne garantissent d'aucune façon que le site Instagram sera accessible et fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il sera exempt de toute erreur.

Attestation de droit d'auteur

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées et avoir le consentement des personnes apparaissant sur les photos. Chaque participant dégage la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de l'exposition et de la publication des photos.

Soumission des photos par Instagram

Pour soumettre une photo par Instagram, procédez comme suit :

- Vous devez être membre d'Instagram et avoir un compte public.
- Publiez une ou des photos sur votre compte Instagram (en mode public) que vous devrez avoir vous-même prises.
- Identifiez la photographie participante en utilisant le mot-clic **#vsadactifs**
- La publication de votre photo et du mot-clic sur Instagram validera votre participation au concours.
- Une seule photo peut être envoyée à la fois, limite de 3 photos par jour.
- Les photographies en couleurs et en noir et blanc sont acceptées.
- La description de la photo doit comporter : le numéro de la catégorie et le titre de la photo.
- En cas de problème technique, vous pouvez soumettre vos photos au responsable du concours à sylvain.mercier@vsad.ca.